



60 belles histoires



## Pour une pêche durable

La conservation des ressources halieutiques, une priorité pour l'UE et la France, a permis de reconstituer les stocks de thon rouge

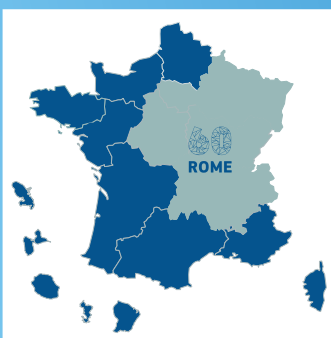
Depuis 1983, la politique commune de la pêche et les mesures de gestion prises permettent de réglementer les quotas de pêche et de mieux contrôler les pratiques des pêcheurs. Cette politique, qui relève de la compétence de l'Union européenne, a permis une amélioration significative de l'état des ressources de pêche dans les eaux européennes.

### Préservation du thon rouge en Méditerranée

Au niveau international, l'Union européenne a largement contribué à la reconstitution en quelques années du stock de thon rouge en Méditerranée, menacé d'effondrement en 2007. Des mesures d'urgence ont été mises en place afin de permettre à l'espèce de se reconstituer. Depuis 2015, une augmentation des captures a été autorisée compte tenu de l'amélioration du stock constatée par les scientifiques.

### Valeur ajoutée de l'Union européenne

Le principe de base de la politique commune de la pêche est la mise en commun de la zone économique exclusive des différents États membres, accessible aux navires des différents États, et gérée avec des règles communes. Dans ce cadre, l'Union européenne s'est dotée d'une politique ambitieuse commune en matière de gestion de la ressource et de protection des écosystèmes marins. Ainsi, elle est l'une des régions du monde où la prise en compte de ces enjeux est la plus avancée. Le nouveau règlement européen sur la pêche profonde, entré en vigueur en janvier 2017, introduit plusieurs mesures importantes dont l'interdiction totale du chalut de fond au-delà de 800 mètres de profondeur.



### CHIFFRES CLES

- Augmentation des stocks de thon rouge durables (9 en 2009 ; 32 en 2013 ; 44 en 2017).
- La France bénéficie d'une enveloppe de 587 980 euros du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), correspondant à 10,2 % du total pour l'UE.